

Note stratégique

FAIRE UNE DIFFÉRENCE DANS LES ZONES RICHES EN MINÉRAIS DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :



UN DIALOGUE MULTI-ACTEURS MARS - SEPTEMBRE 2014

A l'initiative de



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Avec l'appui technique de



© *copyright: Ambassade de Suisse en RDC*
Auteur: Madimba KADIMA-NZUJI

Imprimé en République Démocratique du Congo/ Décembre 2014

Note stratégique

FAIRE UNE DIFFÉRENCE DANS LES ZONES RICHES EN MINÉRAIS DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO :

*Améliorer la vie des populations
par un dialogue multi-acteurs et
la planification d'une économie
socialement responsable,
la création de contenu local et
le développement d'une classe moyenne,
le tout par la bonne gouvernance minière.*

LE MOT DE L'AMBASSADEUR DE SUISSE



*Jacques F. Gremaud,
Ambassadeur de Suisse
en République Démocratique
du Congo*

Ce fut un privilège pour l'Ambassade de Suisse de travailler, en cette année 2014, aux côtés d'acteurs-clés congolais du secteur minier afin de trouver des réponses aux problèmes de l'extrême pauvreté des populations des régions riches en minerais de la République Démocratique du Congo.

La présente note stratégique reflète l'intense travail de réflexion collective et contradictoire accompli à ce jour par ce groupe très diversifié pour étudier la meilleure manière de coopérer afin que les richesses minières du pays aient un impact positif et concret sur la sécurité humaine des populations vivant dans ces contrées.

Les échanges qui se sont déroulés à Lubumbashi, dans la province du Katanga, ont été une expérience unique pour tous les participants; unique dans le sens que des personnalités aux intérêts a priori divergents ont accepté de jouer le jeu d'un dialogue constructif.

J'espère que cette note stratégique sera une source d'inspiration pour tous ceux qui partagent l'ambition qui s'incarne désormais à travers le «Réseau Mines Pro Population» issu de cette série d'échanges.

L'Ambassade que je représente reste convaincue que la dynamique enclenchée par le «Réseau Mines Pro Population», menée en bonne intelligence avec d'autres efforts plus formels et institutionnels, produira ses effets de manière concrète sur le quotidien du plus grand nombre dans les contrées minières.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Gremaud'.

SOMMAIRE

RESUME EXECUTIF	1
INTRODUCTION	3
<i>OBJECTIFS</i>	4
<i>METHODOLOGIE</i>	4
RECOMMANDATIONS	8
<i>PLANIFICATION STRATEGIQUE D'UNE ECONOMIE SOCIALEMENT RESPONSABLE</i>	8
<i>CRÉATION DE CONTENU LOCAL ET DEVELOPPEMENT D'UNE CLASSE MOYENNE</i>	9
<i>BONNE GOUVERNANCE MINIERE</i>	10
PLANIFICATION STRATEGIQUE D'UNE ECONOMIE SOCIALEMENT RESPONSABLE	11
CRÉATION DE CONTENU LOCAL ET DEVELOPPEMENT D'UNE CLASSE MOYENNE	12
BONNE GOUVERNANCE MINIERE	14
CONCLUSION : UN « RESEAU MINES PRO POPULATION » COMME SYNTHESE ET PROMESSE D'UNE DYNAMIQUE D'INTERDEPENDANCE MULTI-ACTEURS	17

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Comment améliorer la vie des populations dans les zones riches en minerais ?

En février 2014, l'Ambassade de Suisse, par son programme de Sécurité humaine, a lancé un dialogue multi-acteurs dans le secteur minier. Organisé en deux ateliers (mars et septembre 2014), ce dialogue a eu pour thème « Comment améliorer la vie des populations dans les zones riches en minerais ? ». Cette réflexion a réuni des acteurs majeurs du secteur minier: minier artisanal, grands opérateurs, société civile et autorités publiques de 5 provinces, y inclut les représentants du gouvernement central. La méthodologie appliquée a été celle de «la spirale d'apprentissage gouvernemental»¹. Celle-ci signifie que chaque participant représente une perspective légitime et une solution potentielle, tout en étant acteur du problème de gouvernance abordé.

A l'issue de ces discussions, trois idées forces se sont dégagées : la planification stratégique d'une économie socialement responsable, la problématique du contenu local et le développement de la classe moyenne, et la bonne gouvernance minière. De ces trois thématiques, 41 recommandations ont été retenues et un Réseau Mines Pro Population a été créé.

L'amélioration du bien-être des populations requiert une planification stratégique d'une économie socialement responsable. Cela s'inscrit dans le diptyque plan national de développement et plan minier national afin d'harmoniser le développement de la nation. Pour arriver à cette planification stratégique, il faut répertorier les besoins du secteur minier et des communautés locales. Ensuite, d'un point de vue économique, il s'agit de prendre des mesures qui permettent aux opérateurs locaux de capter les flux financiers ou de développer des activités économiques alternatives. D'un point de vue social, les participants préconisent de développer les ressources humaines et de renforcer les mécanismes de sécurité sociale pour ce faire. La planification stratégique d'une économie socialement responsable s'applique au niveau national et à toutes les strates de la société.

¹ R. Blindenbacher, B. Nashat, « La « spirale d'apprentissage gouvernemental » ou comment répondre aux défis complexes de la gouvernance », in D. Cohn Bendit, S. Hessel, G. Corm, *La gouvernance en révolution(s): Chroniques de la gouvernance*, Paris, ed. Charles Léopold Mayer/Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG), mai 2012, pp. 359-369

La problématique de la création d'un contenu local et du développement de la classe moyenne s'articulent autour de la sous-traitance, de la création d'emploi et du renforcement des capacités des communautés locales (financières, managériales, scientifiques,...). Le principe est d'insérer les populations vivant dans les zones riches en minerais dans le circuit économique afin qu'elles en tirent le meilleur profit. Cette insertion peut s'organiser autour du secteur minier, dans ce cas, il s'agit pour les communautés locales de produire des biens et services pour la chaîne de valeurs, c'est-à-dire l'ensemble des activités liées à l'exploitation minière. Elle peut aussi se construire en répondant aux besoins de la communauté grâce à l'aide de subventions étatiques, de coopératives ou du système bancaire au niveau local.

Pour les participants aux ateliers, la bonne gouvernance minière doit déterminer le cadre dans lequel évoluent les acteurs du secteur minier, elle est la superstructure autour de laquelle s'articulent les processus de développement local et de planification stratégique. La décentralisation est un des pendants de cette approche afin de permettre aux entités territoriales décentralisées d'avoir des ressources pour mettre en œuvre les politiques publiques. Il faut prendre aussi bien en compte les besoins des creuseurs que ceux de l'industrie minière, dès lors l'instauration de zones d'exploitation artisanale s'impose. Certains impératifs se dégagent comme rétablir une autorité de l'Etat de qualité dans les zones riches en minerais en proie à des conflits liés aux groupes armés, et inscrire le développement de ces zones dans un plan minier national qui, lui-même, s'articule dans un plan de développement à l'échelle du pays. La bonne gouvernance minière passe dans certains cas par une réforme législative et dans d'autres par l'application du droit positif.

Le Réseau Mines Pro Population qui ressort de ce processus de dialogue multi-acteurs propose une approche originale basée sur le dialogue multi-acteurs. Il regroupe des acteurs de changements et porteurs d'une exigence : celle d'améliorer de la vie des populations dans les zones riches en minerais par la planification stratégique d'une économie socialement responsable, la création du contenu local et le développement d'une classe moyenne, et tout ce qui précède sur la base de la bonne gouvernance minière.

Comment améliorer la vie des populations dans les zones riches en minerais ? C'est autour de cette question à l'énoncé simple mais à la réalité complexe que l'Ambassade de Suisse, par le Programme de Sécurité humaine, a réuni des acteurs de changement aux profils divers (creuseur artisanal, opérateurs miniers, société civile, ONG, autorités publiques locales, provinciales et nationales) et venant des principales provinces à vocation minière.

Cette initiative s'inscrit dans une période où le secteur minier est l'objet de toutes les attentions. Point commun des zones qui ont fait l'objet de ce dialogue multi-acteurs, le secteur minier est plein de paradoxes: en 2010, il contribuait seulement à hauteur de 9% au budget de l'Etat et pourtant représentait 50% des exportations et 12% du PIB. Pour pallier ce déséquilibre, le Programme d'action du Gouvernement 2012-2016¹ prévoit la relance du secteur minier notamment pour soutenir la croissance et l'emploi. La contribution du secteur minier à l'économie congolaise a connu une évolution en dents de scie au cours de la période 2002-2014 (voir figure 1). En outre, le Code minier de 2002 est au cœur de discussions entre l'Etat congolais, les opérateurs miniers et la société civile qui doivent aboutir à une révision de la législation minière.²

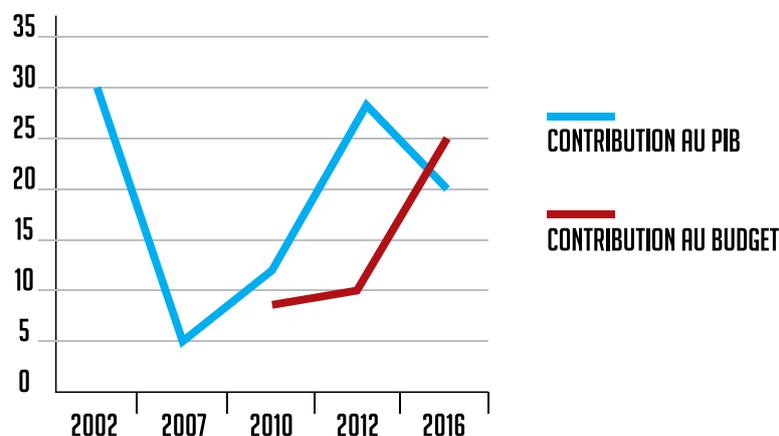


Figure 1 Contribution du secteur minier au PIB et à la croissance de la RDC

Derrière ces questions financières et économiques, il y a des hommes et des femmes dont l'existence est directement affectée par l'exploitation minière. De nombreux rapports et études se sont intéressés aux effets de cette exploitation. Le constat, amer, est le suivant : malgré les améliorations apportées par les plans de

¹ Gouvernement RDC, *Programme d'action du Gouvernement 2012-2016*, Journal Officiel, mai 2012, pp. 25-26.

² OPTIMUM MAGAZINE, « Respecter les règles du jeu », interview de Me Marcel Malengo Baelaebé, n 12, 2013, pp. 23-25. Lire à ce sujet : Ph.-A. Sondji Mulanza Kating, « Projet de révision du code minier de la RDC : de l'incitation à la dissuasion », Bruxelles, Egmont –The Royal Institute for International Relations, janvier 2014.



développement durable, les zones riches en minerais sont marquées par la pauvreté, la misère et la paupérisation des populations. Drogues, alcoolisme, violence, prostitution et criminalité en tous genres constituent une grande partie du quotidien des habitants des zones minières.³

Objectifs

Ce dialogue multi-acteurs poursuit trois objectifs majeurs : premièrement, formuler et mettre en œuvre des mesures contribuant à l'amélioration des conditions de vie des populations vivant dans des zones minières ; deuxièmement, offrir à ces différents acteurs de changement un cadre d'échange d'expériences afin d'avoir une connaissance commune et actualisée des enjeux sociaux liés à l'exploitation minière ; troisièmement, établir un réseau entre les différents acteurs de changement qui perdure au-delà des deux ateliers.

Méthodologie

Ce dialogue multi-acteurs s'est déroulé en deux ateliers qui se sont tenus à Lubumbashi dans la province du Katanga. Outre la formulation initiale du concept, la supervision et l'appui financier du Programme de Sécurité humaine de l'Ambassade de Suisse, cette initiative a bénéficié de l'appui du Centre Carter (expertise minière, logistique et opérations), de Blindenbacher Borer Consulting Ltd (facilitation premier Atelier), de l'Initiative pour un Leadership cohésif, en sigle ILC, (facilitation deuxième Atelier) et de l'expertise en affaires publiques de Madimba Kadima-Nzuji (deuxième Atelier).

Dans les deux ateliers, l'approche a été un dialogue participatif (tous les participants sont invités à partager leurs opinions et leurs expériences) et inclusif (par une large représentation des acteurs de changement des zones riches en minerais). La méthodologie appliquée est celle de « la spirale d'apprentissage gouvernemental » :

³ J. van Puijenbroek, E. Mongo Malolo et J. Bakker, *Un Avenir en Or en Ituri ? Quel futur pour l'exploitation aurifère en Ituri, RD Congo ?*, IKV Pax Christi, Haki na Amani, 2012, p.53 (avec un focus sur les creuseurs artisanaux)

celle-ci signifie que chaque participant représente une perspective, une solution et est acteur du problème de gouvernance abordé.⁴

En l'espèce, il a fallu d'abord collecter les différents points de vue pertinents sur la question et identifier les personnes représentant ces différentes perspectives. Cependant, l'objectif était de réunir des individus ayant le poids politique et institutionnel nécessaire pour influencer des politiques publiques et le secteur privé. En novembre 2013, une liste a été établie.

Le premier Atelier, tenu du 13 au 15 mars 2014, était subdivisé en quatre sessions. La première session (information) a servi à cadrer les discussions des participants sur le processus et sur la situation en RDC en termes de la sécurité humaine, le développement économique, surtout basé sur les minerais, et le développement humain. Plusieurs orateurs ont présenté la situation dans les zones riches en minerais aussi bien au niveau international qu'en RDC. Dans la deuxième session (réflexion), les participants ont réfléchi sur le fondement de leurs propres expériences et de leurs intuitions en vue de définir des champs de réflexion prioritaires. Cinq axes ont été retenus : le développement du contenu local dans les zones riches en minerais, l'entrepreneuriat local pour une classe moyenne, la décentralisation, l'Etat de droit et la planification stratégique d'un développement durable et intégré. Les troisième et quatrième sessions (planning et réalisation) ont permis aux participants de se réunir en petits groupes de réflexions autour des cinq axes retenus et d'arrêter un agenda de travail pour les six prochains mois avant le deuxième atelier.

Il convient de noter que l'intervalle semestriel accordé aux participants était destiné à laisser libre cours à la formation de réseaux d'échanges et à la mise à profit d'une plateforme thématique en ligne. En réalité, la relative absence d'échanges a plutôt reflété une nette préférence pour les échanges directs, et probablement, un « report d'énergie » pour un second atelier dont le principe était d'ores et déjà garanti. Seul le groupe de travail consacré à la planification stratégique a poursuivi l'échange et adapté un outil de planification en vue de la seconde session. C'est donc en vue de renforcer les chances d'un échange riche et substantiel que des acteurs représentant des catégories professionnelles et/ou géographiques jusque-là non présentes (et donc, des angles de vue supplémentaires) ont été invités à participer à la seconde session.

Le deuxième Atelier, tenu du 23 au 25 septembre 2014, toujours à Lubumbashi (province du Katanga), a connu trois moments forts. Le premier moment a été une simulation de gestion de crise qui a permis aux différents participants – « anciens » et nouveaux - de se retrouver dans un rôle inaccoutumé et d'être amenés à comprendre la position des uns et des autres notamment en situation de crise, avec en point de mire la quête d'une dynamique de synthèse emportant l'adhésion, même minimale, de tous. Ensuite, les participants ont

⁴ R. Blindenbacher, B. Nashat, « La « spirale d'apprentissage gouvernemental » ou comment répondre aux défis complexes de la gouvernance », in D. Cohn Bendit, S. Hessel, G. Corm, *La gouvernance en révolution(s) : Chroniques de la gouvernance*, Paris, ed. Charles Léopold Mayer/Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG), mai 2012, pp. 359-369



discuté à nouveau des conclusions de leurs groupes de réflexion respectifs. Le deuxième moment a constitué à affiner la réflexion des cinq groupes en réduisant ceux-ci à trois : bonne gouvernance minière, création de contenu local et développement de la classe moyenne, planification stratégique d'une économie socialement responsable. Enfin, le troisième moment a été la restitution de la réflexion sous forme de recommandations.

Il convient de souligner qu'au-delà des recommandations – dont certaines sont originales tandis que d'autres viennent souligner des besoins déjà largement exprimés dans d'autres rencontres – c'est le sentiment collectif de la puissance potentielle d'un « réseau multi-acteurs » qui a marqué les esprits, et qui constitue sans doute l'enjeu central d'une poursuite de la dynamique.

Ce rapport est le témoignage de ce foisonnement d'idées et de cette volonté des Congolais de faire des zones riches en minerais de la République démocratique du Congo un meilleur endroit où vivre.

RECOMMANDATIONS

Lors des premiers débats, cinq axes ont été retenus : le développement du contenu local dans les zones riches en minerais, l'entrepreneuriat local pour une classe moyenne, la décentralisation, l'Etat de droit et la planification stratégique d'un développement durable et intégré. Cependant, par souci d'efficacité, les participants ont décidé de réduire ces cinq axes en trois axes principaux : la planification stratégique d'une économie socialement responsable, la création du contenu local et le développement de la classe moyenne, et la bonne gouvernance minière.

Planification stratégique d'une économie socialement responsable

Comment utiliser les flux financiers du secteur minier pour assurer une économie saine et un développement durable ? Cette question a conduit l'essentiel des débats sur la planification stratégique d'une économie socialement responsable. Ces débats ont donné les recommandations principales suivantes :

- Un plan national de développement dans lequel s'inscrivent les gouvernements provinciaux et locaux. Ce plan devra être élaboré après consultations au niveau provincial et local ;
- La capacité des opérateurs locaux doit être renforcée en captant les flux financiers du secteur minier aussi bien au niveau de l'investissement que des opérations, ainsi que par le développement d'une économie alternative ;
- Des ressources humaines répondants à la planification stratégique doivent être développées et les mécanismes de sécurité sociale doivent être renforcés.

41 recommandations

Planification stratégique d'une économie socialement responsable

1. *Créer un plan national de développement, sur base de consultations au niveau local et provincial, dans lequel serait spécifié le rôle des activités minières ;*
2. *Identifier des opportunités de partenariats public-privé dans le domaine des infrastructures à utilité économique ;*
3. *Renforcer les zones économiques spéciales avec une fiscalité attractive ;*
4. *Mettre en place une politique d'incitations fiscales asymétriques pour assurer l'attractivité d'activités économiques connexes ou alternatives ;*
5. *Inciter les gouvernements provinciaux et locaux, ainsi que les entreprises, à s'inscrire dans la logique du plan de développement national ;*
6. *Sédentariser les flux financiers ;*
7. *Réserver la fourniture de certains biens et services exclusivement aux entreprises locales ;*
8. *Établir des critères de qualification d'entreprises locales aux politiques publiques de sous-traitance ;*
9. *Élargir la gamme de ressources disponibles pour les entreprises locales, à travers la création d'une « banque minière », la réflexion sur les conditions d'aménagement d'une bourse, et l'encouragement à la mutualisation de leurs ressources par les opérateurs miniers (orpailleurs) ;*
10. *Promouvoir la création de joint-ventures ou de sociétés mixtes avec un actionariat étranger ou national (actionariat de référence). Permettre l'accès à l'information pertinente pour capter des financements ou créer de l'emploi ;*
11. *Établir et gérer un inventaire cartographique des besoins en biens et services que le secteur minier va consommer à moyen et long terme ;*
12. *Établir un inventaire cartographique des potentialités économiques connexes dans les zones riches en minerais (exemples : tourisme, centres de recherche, agriculture, élevage, manufactures) ;*
13. *Établir un inventaire cartographique d'autres opportunités économiques (exemples : énergie, industrie artisanale de produits de luxe, art et sport) ;*
14. *Établir un inventaire cartographique des besoins en capital humain des industries minières et anticiper les besoins du secteur minier pour développer des formations adéquates ;*

15. *Mettre en place un fonds de garantie pour la réalisation de projets, avec l'Etat comme garant de l'emprunteur, garantir aux banquiers les prêts accordés au titre de microcrédits et soutenir ces deux mesures par la redevance minière ;*
16. *Mettre en place une politique attractive pour attirer et retenir le capital humain à haut potentiel ;*
17. *Réhabiliter les écoles techniques formant aux activités minières et para-minières ;*
18. *Assurer le remplacement du personnel étranger par un personnel congolais selon des critères et échanciers clairs, précis et circonstanciés, précisant notamment les catégories d'activités concernées et les qualifications requises ;*
19. *Encourager la création de mutuelles de santé pour les creuseurs artisanaux, les employés des sociétés minières, et leurs dépendants ;*
20. *Assurer des services sociaux universels et mettre en place des actions sociales directes («quick wins») ;*
21. *Astreindre les compagnies minières à prendre une assurance internationale pour le personnel local.*

Création de contenu local et développement d'une classe moyenne

22. *Augmenter la création d'emploi au sein des collectivités dans les zones riches en minerais grâce à la sous-traitance, à la gestion du risque environnemental, à l'investissement des Congolais dans des activités de sous-traitance industrielle, et stimuler une filière d'acteurs locaux spécialisés en consultation des populations ;*
23. *Donner force de loi à l'obligation d'utiliser la sous-traitance locale ;*
24. *Renforcer les capacités financières, managériales et de contrôle de qualité des parties prenantes et promouvoir la recherche appliquée dans les universités et instituts supérieurs au bénéfice des communautés ;*
25. *Réduire l'asymétrie entre l'activité minière et artisanale notamment en développant de véritables coopératives ;*
26. *Créer une Ecole des mines.*



Création de contenu local et développement d'une classe moyenne

Afin d'améliorer la vie des populations dans les régions riches en minerais, la création de contenu local et, par cela, le développement d'une classe moyenne sont indispensables. Le contenu local représente la part locale de personnes, biens et services employés par les sociétés du secteur minier. Pour les communautés, le contenu local s'entend comme la participation locale ou le niveau d'adhésion au plan social sous la forme de prises de participation et de financement des projets locaux. Et du point de vue économique, le contenu local peut être considéré comme la valeur ajoutée locale.

Le contenu local et le développement de la classe moyenne ont donné lieu à plusieurs recommandations:

- Augmenter la création d'emploi au sein des collectivités dans les zones riches en minerais grâce à la sous-traitance, à la gestion du risque environnemental, à l'investissement des Congolais dans des activités de sous-traitance industrielle, et stimuler une filière d'acteurs locaux spécialisés en consultations des populations ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs miniers sur la vocation des coopératives et/ou mutuelles minières à promouvoir la co-responsabilité et la co-jouissance des fruits du travail collectif.

Bonne gouvernance minière

Pour les participants, la bonne gouvernance minière est constituée de deux volets: Etat de droit et décentralisation. La discussion a laissé apparaître la compréhension de l'expression "Etat de droit", comme le bras solide assurant le respect des lois à la force qui se donne pour horizon principal la justice (notamment distributive), en passant par l'arbitre coordonnateur qui permet l'éclosion des initiatives. La décentralisation permet de gouverner au plus près des administrés et donc d'optimiser les politiques publiques. Elle suppose l'autonomie des entités décentralisées et notamment l'autonomie financière.

Plusieurs recommandations pour une bonne gouvernance minière ont été données dont les suivantes:

- Renforcer les capacités des institutions de l'Etat qui interviennent dans le secteur à tous les niveaux, ainsi que l'Administration fiscale chargée de collecter les recettes issues du secteur minier, et prévoir un guichet unique à cet effet ;
- Elaborer un plan minier global et stratégique pour mieux organiser le secteur et permettre l'articulation des plans miniers locaux harmonisés, un plan minier qui s'insère dans un plan de développement national ;
- Améliorer la connaissance géologique sur toute l'étendue du pays, à travers le financement des recherches, en vue de procéder aux appels d'offres sur des gisements documentés par l'Etat ou ses services.

Bonne gouvernance minière

27. Rétablir l'autorité de l'Etat (Réforme du secteur de la sécurité et de la justice, DDR,...) et mettre en place une police des mines efficiente ;
28. Elaborer un plan minier national s'inscrivant dans un plan de développement national et mettre en œuvre des programmes miniers dans chaque province conformément à ce plan ;
29. Renforcer le respect des textes légaux notamment la Constitution (article 175 alinéa 2 relatif à la rétrocession) et le Code Minier ;
30. Harmoniser les dispositions législatives et administratives relatives aux zones riches en minerais ;
31. Doter la société civile des ressources nécessaires et suffisantes pour assurer la vulgarisation des textes légaux ;
32. Respecter les normes en matière de droits humains et d'environnement et renforcer la responsabilité sociale des entreprises ;
33. Rendre public le débat sur la rétrocession ;
34. Garantir la conformité des exploitants miniers à toutes les normes de traçabilité, de transparence, de diligence raisonnable et de certification ;
35. Renforcer les capacités des institutions de l'Etat qui interviennent dans le secteur à tous les niveaux tant national, provincial que local, ainsi que l'Administration fiscale chargée de collecter les recettes issues du secteur minier tant au niveau national (impôts divers) que provincial (redevances minières, taxes sur la superficie des concessions minières,...) et prévoir un guichet unique à cet effet ;
36. Rendre opérationnelle la Plateforme de suivi et du dialogue participatif, cadre de concertation entre les parties prenantes du secteur des industries extractives, créé par le décret ministériel du 19 février 2014 ;
37. Instituer des zones d'exploitation artisanale ;
38. Renforcer la lutte contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles ;
39. Améliorer la connaissance géologique sur toute l'étendue du pays, à travers le financement des recherches, en vue de procéder aux appels d'offres sur des gisements documentés par l'Etat ou ses services ;
40. Créer un comité de suivi des géologues avec la société civile pour des campagnes de sensibilisation sur les effets négatifs sur la santé de la personne et de l'environnement ;
41. Finaliser l'examen et la promulgation des lois en attente au Parlement .

PLANIFICATION STRATÉGIQUE D'UNE ÉCONOMIE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Comment utiliser les flux financiers du secteur minier pour assurer une économie saine et un développement durable? Cette question a conduit l'essentiel des débats sur la planification stratégique d'une économie socialement responsable.

La première mesure est un plan national de développement dans lequel s'inscrivent les gouvernements provinciaux et locaux. Ce plan devra être élaboré après des consultations au niveau provincial et local et le rôle du secteur minier devra être défini. En outre, plusieurs inventaires cartographiques doivent être réalisés en matière de potentialités économiques alternatives ou connexes dans les zones riches en minerais, d'opportunités de partenariat public-privé plus spécialement en termes d'infrastructures, et les besoins en capital humain.

Dans le domaine économique, deux principaux objectifs sont suivis. Il s'agit de renforcer la capacité des opérateurs locaux :

- à capter les flux financiers du secteur minier aussi bien au niveau de l'investissement que des opérations;
- à développer une économie alternative.

Un autre impératif consisterait à sédentariser les flux financiers issus du secteur minier au profit de l'entrepreneuriat local. Cela suppose donc un inventaire des biens et services consommés par l'exploitation minière et des solutions financières pour les entreprises locales (banques, coopératives). Une fraction de la redevance minière pourrait servir de garantie aux prêts bancaires accordés à la sous-traitance locale ou à la réalisation de projets à impact durable sur la communauté.

Dans le domaine social, les participants préconisent de développer les ressources humaines et de renforcer les mécanismes de sécurité sociale. Il conviendrait de mettre en place une politique attractive pour attirer et retenir le capital humain à haut potentiel, d'harmoniser les politiques de rémunération entre employés nationaux et expatriés et de favoriser les programmes d'échange, de formations et de stages.

Il faut aussi encourager des mutuelles de santé pour les creuseurs artisanaux, les employés des sociétés minières et leurs dépendants. La mise en place de ces mutuelles de santé sera accompagnée d'actions sociales directes afin d'apporter une réponse rapide aux nombreux défis rencontrés par ces communautés. Enfin, les sociétés minières devraient étendre les polices et conditions d'assurance internationales à leur personnel local, afin d'éviter les asymétries de traitement lors d'accidents nécessitant des soins spécialisés. L'horizon souhaitable demeurant naturellement la création de conditions sanitaires viables au sein même du territoire national.

CRÉATION DE CONTENU LOCAL ET DÉVELOPPEMENT D'UNE CLASSE MOYENNE

- L**es participants ont donné plusieurs définitions du contenu local et chaque définition reflète un niveau d'interprétation :
- D'un point de vue de l'entreprise : le contenu local représente la part locale (en quantité ou pourcentage) de personnes, biens et services employés par les sociétés du secteur d'extraction minière. En d'autres termes, il s'agit du ratio entre les intrants locaux (personnel, biens, services) et les intrants étrangers nécessaires à l'exploitation minière.
 - Du point de vue de la communauté : le contenu local s'entend comme la participation locale ou le niveau d'adhésion au plan social sous la forme de prises de participation et de financement de projets locaux. Cela renvoie à l'accompagnement des populations locales par les autorités publiques ou les sociétés minières.
 - D'un point de vue économique : le contenu local peut être considéré comme la valeur ajoutée locale.

Ainsi, les éléments qui composent le contenu local sont : l'emploi de la main d'œuvre locale, le renforcement de ses capacités (le transfert de technologie) aussi bien par la compagnie que ses partenaires, le recours aux industries et services locaux, la sous-traitance et enfin le financement des projets de développement local. Le «local» doit donc constituer une priorité de l'entreprise, en articulation avec le niveau national.

Trois objectifs sont poursuivis dans cette réflexion sur le contenu local et le développement de la classe moyenne :

- La création d'emploi
- Le renforcement des capacités
- La réduction de l'asymétrie entre l'activité minière industrielle et artisanale et au-delà, entre le secteur minier, l'agriculture et les autres domaines d'activités.

Les participants ont déterminé un indicateur de développement des communautés locales : le but est que ces communautés conservent des conditions de vie équivalentes à celles précédant la mise en place du projet minier ou, dans la mesure du possible, que le projet minier contribue à l'amélioration des conditions de vie de ces communautés vivant dans les zones minières.

La création d'emplois est un des leviers du développement. La sous-traitance est un des moyens pour sécuriser cet objectif. Cela suppose un inventaire des besoins des entreprises minières et l'identification d'entreprises locales pouvant y répondre. Les participants ont proposé que l'obligation⁵ de recourir à la sous-traitance locale dans le secteur minier soit érigée en loi et étendue à tous les secteurs. De même, il faut inviter le secteur bancaire à soutenir l'éclosion de chaînes de valeurs en facilitant l'accès au crédit (en d'autres termes, en venant à bout

⁵ Arrêté ministériel n° 0144/CAB. MIN/MINES/01/2013 du 17 avril 2013 portant sous-traitance des activités minières directes, connexes ou annexes des entreprises minières en République Démocratique du Congo.

de l'ensemble des habitudes et comportements minant la relation de confiance qui préside à l'octroi de crédits). En outre, des formations aux métiers de la mine doivent être développées avec les membres des communautés vivant en zones riches en minerais comme premiers bénéficiaires. Les participants ont aussi souligné que la gestion du risque environnemental ainsi que la consultation des populations, outre leurs vertus propres en termes de développement durable et de promotion de pratiques citoyennes et démocratiques, devaient être vues en elles-mêmes comme autant d'activités génératrices d'emplois.

Le développement de la classe moyenne passe par un accès plus facile aux moyens financiers pour les creuseurs, les commerçants, les mineurs... Ce développement devra être accompagné de structures solidaires d'épargnes et de sociétés financières alimentées en partie par la redevance minière. Deux impératifs apparaissent alors :

- Sensibiliser l'ensemble des acteurs miniers sur la vocation des coopératives et/ou mutuelles minières à promouvoir la co-responsabilité et la co-jouissance des fruits du travail collectif. Dans trop de cas, ces appellations masquent des réalités beaucoup plus asymétriques, où le travail collectif au fond de la mine n'aboutit pas à une rémunération permettant aux mineurs de sortir d'une condition souvent intenable.
- Renforcer les capacités managériales des différentes catégories socio-économiques ainsi que des fonctionnaires et agents de l'Etat. Les participants ont insisté sur l'importance de reconnecter l'université avec le monde du travail, et en particulier de la mine et du secteur agricole. De même, il faut assurer un transfert de compétences et de technologies en faveur des communautés des zones minières afin de permettre le remplacement progressif des cadres expatriés au sein des compagnies minières et de leurs sous-traitants.

L'exploitation minière a un impact sur l'environnement. Pour les participants, lorsque les sociétés minières soumettent une étude d'impact environnemental pour l'octroi d'un permis d'exploitation, cette étude devrait être à la fois technique et financière pour garantir une prise en charge optimale de cette problématique.

Enfin, les participants ont souligné l'importance de réduire l'asymétrie entre l'activité minière formelle et artisanale. Cela se fait par un accompagnement accru des creuseurs, un redéploiement technique du Service d'Assistance et d'Encadrement du Small Scale Mining (SAESSCAM) et la mise en place de coopératives au sens de la loi du 2 février 2002, qui les définit comme suit :

« groupement de personnes, à capital variable, doté de la personnalité morale et fondé sur les principes d'union, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et de leur consentir du crédit ».

BONNE GOUVERNANCE MINIÈRE

Pour les participants, la bonne gouvernance minière est constituée de deux volets : Etat de droit et décentralisation.

La discussion a laissé apparaître au moins trois acceptions de l'expression « Etat de droit », du bras solide assurant le respect des lois à la force qui se donne pour horizon principal la justice (notamment distributive), en passant par l'arbitre coordonnateur qui permet l'éclosion des initiatives.

La décentralisation permet de gouverner au plus près des administrés et donc d'optimiser les politiques publiques. Elle suppose

l'autonomie des entités décentralisées et notamment l'autonomie financière⁶. En République Démocratique du Congo, les entités décentralisées prévues par la Constitution de 2006 sont la ville, la commune, le secteur et la chefferie⁷. En tant qu'exercice du pouvoir, la décentralisation a un effet sur le secteur minier notamment la production et l'application des normes.



La bonne gouvernance minière poursuit plusieurs objectifs :

- Une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations et de leur participation au processus décisionnel ;
- L'amélioration du climat des affaires : un/e Etat/Province attractifs pour le maximum d'investisseurs. Il s'agit de générer de la croissance en assurant une sécurité juridique et judiciaire de l'investissement afin d'augmenter le niveau de vie de la population;
- Une société civile nationale et locale informée des droits et obligations liées au secteur minier ;
- La transparence dans la collecte et l'affectation équitable des revenus émanant des industries extractives;

La bonne gouvernance minière est la superstructure autour de laquelle s'articulent les processus de développement local et de planification stratégique. Elle permet en effet d'assurer la production de règles efficaces et d'en assurer le contrôle par divers mécanismes.

⁶ Article 3 alinéa 3 de la Constitution du 18 février 2006, ci-après la Constitution de 2006

⁷ Article 3 alinéa 2 de la Constitution de 2006



C'est dans ce sens que les participants ont prôné en tout premier lieu le rétablissement de l'autorité de l'Etat. En effet, l'insécurité sur les zones d'exploitation minière constitue un fléau et la présence policière et militaire est insuffisante pour garantir la sécurité des citoyens, des opérateurs économiques, et de leurs biens. Les

groupes armés, notamment dans la partie Est du pays, constituent une menace quasi permanente et la réponse proposée par l'Etat n'a jusqu'ici pas été appropriée. L'instauration d'une police des mines suffisamment encadrée et motivée a été évoquée parmi les solutions possibles.

L'accélération de la réforme des secteurs de la sécurité et de la justice ainsi que l'exécution du programme DDR (Désarmement, Démobilisation et Réinsertion) des éléments de groupes armés locaux constituent ainsi des priorités aux yeux des participants. Cela marquerait l'engagement de l'Etat dans la lutte contre l'exploitation et le commerce illicite des ressources naturelles. De même, les participants ont réaffirmé qu'il fallait interdire aux forces de sécurité de participer à toute exploitation.

L'autorité de l'Etat ne s'arrête pas au maintien de l'ordre et la protection des biens et des personnes. Il s'agit aussi de respecter et de faire respecter le droit positif. En l'espèce, les participants insistent sur l'application des textes relatifs à l'autonomie financière des entités décentralisées. L'article 175 alinéa 2 de la Constitution de 2006 prévoit une retenue de 40% à la source pour financer la province. L'article 115 de la Loi organique n° 08/016 du 07 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées (ETD) et leurs rapports avec l'Etat et les Provinces, ci-après « Loi organique de 2008 », prescrit que les entités territoriales décentralisées reçoivent 40% de la part allouée à la province. L'absence de ressources financières pour les ETD empêche un réel développement et l'application des politiques publiques. La mise en œuvre de la rétrocession doit faire l'objet de débats publics et pousser à la finalisation des lois sur la décentralisation (la loi programmatique de la décentralisation, la loi relative au découpage des provinces et celle relative à l'organisation des services centraux et provinciaux de l'Etat).

A propos de la législation minière, deux démarches parallèles doivent être menées, selon les participants: la finalisation de la révision du Code minier de 2002 et le renforcement de son application. En effet, en attendant la fin des négociations en cours sur le Code minier, il convient de faire respecter le droit positif. Cependant, les participants soulignent la nécessité d'une harmonisation constante des différents textes afin d'éviter toute contradiction légale.

Pour contribuer au respect des textes légaux, la société civile doit mener des campagnes de vulgarisation et être dotée de ressources appropriées grâce à des fonds publics (ou privés). Le secteur minier a besoin d'une société civile spécialisée et déterminée, apte à maîtriser les enjeux du secteur minier et des besoins des populations directement affectées par l'exploitation minière en particulier, et de la société congolaise en général. L'Etat doit favoriser la formation d'une société civile capable de mener des analyses pertinentes, d'influencer les politiques publiques et de mener des plaidoyers auprès du grand public et des institutions.

Afin d'assurer l'autorité de l'Etat et le respect de la législation minière, les participants ont conclu qu'il fallait renforcer les capacités des institutions étatiques intervenant dans le secteur minier à tous les niveaux de décision: La rentabilité du secteur minier, comme dans tous les secteurs économiques de la RDC, dépend aussi bien des infrastructures mises à disposition par l'Etat que d'une administration à niveau en termes de compétence et de connaissances, et dotée de moyens financiers conséquents. Pour la collecte des impôts et taxes dans le secteur minier, les participants ont recommandé l'instauration d'un guichet unique.

L'absence d'un plan minier global et stratégique a été relevée par les participants. Ce plan minier national organiserait au mieux le secteur et surtout permettrait d'articuler les plans miniers locaux de manière harmonisée. Il doit lui-même s'insérer dans un plan de développement national. Ce plan minier national nécessitera la certification des réserves, qui passe elle-même par une amélioration de la connaissance géologique pour toute l'étendue du pays, et partant, le financement des recherches - l'objectif étant de procéder aux appels d'offres sur des gisements documentés par l'Etat ou ses services. Les participants sont revenus sur la pertinence du concept de produits « libres de conflits » et en ont conclu qu'il pénalisait certaines régions, sans réellement traiter des mécanismes locaux de coercition, d'extorsion et d'exportation clandestine par des réseaux criminalisés et diversifiés bien au-delà des seuls produits miniers.

A propos des problématiques liées à la mine artisanale, les participants ont plaidé pour l'institution de zones minières artisanales, un renforcement de la protection des mineurs et le respect des droits humains dans le domaine de l'exploitation artisanale grâce à une législation appropriée.

Les participants ont déploré une absence de synergie entre les acteurs du secteur minier et l'insuffisance des consultations des populations affectées par le projet minier. Pour y remédier, ils ont proposé la redynamisation de la Plateforme de suivi et de dialogue participatif⁸. De même, ils ont appelé à développer des synergies entre les différents « utilisateurs du sol » : mines, agriculture, urbanisme, affaires foncières, environnement et forêt... pour accroître les retombées positives sur les populations.

⁸ Institué par le décret n° 14/005 du 19 février 2014, la Plateforme de suivi et de dialogue participatif du secteur des industries extractives est un cadre de concertation entre les parties prenantes impliquées dans la gestion des mines, des hydrocarbures et de la forêt (Cf. articles 2 et 3 du décret sus-mentionné).

CONCLUSION :

UN « RÉSEAU MINES PRO POPULATION » COMME SYNTHÈSE ET PROMESSE D'UNE DYNAMIQUE D'INTERDÉPENDANCE MULTI-ACTEURS

Conscients de leurs responsabilités et désireux de poursuivre la dynamique impulsée en compagnie de l'Ambassade de Suisse, les participants au dialogue ont proposé de créer un Réseau Mines Pro Population.

Le Réseau Mines Pro Population propose une approche originale basée sur le dialogue multi-acteurs. Il regroupe des acteurs de changements et porteurs d'une exigence : celle d'améliorer la vie des populations dans les zones riches en minerais par la planification stratégique d'une économie socialement responsable, la création d'un contenu local et le développement d'une classe moyenne, et la bonne gouvernance minière.

Plusieurs actions sont envisagées :

- Engagement des participants à entamer des consultations multi-acteurs en amont de la planification d'activités
- Restituer les conclusions du dernier Atelier de Lubumbashi dans les provinces respectives ;
- Mener un lobbying auprès de la Commission de réforme du droit congolais relative au chevauchement des lois dans le secteur minier sur le fondement d'une étude comparative et d'un document de plaidoyer ;
- Accompagner les communautés de base dans des projets d'auto-prise en charge à impact durable ;
- Provoquer un débat sur l'arrêté ministériel relatif à la sous-traitance congolaise par le truchement des Comités provinciaux de suivi ;
- Collecter les expériences katangaises réussies (inventaire des sous-traitants, rencontre trimestrielle IDAK⁹: Etat-société civile-entreprise) en vue d'en permettre l'évocation, et, le cas échéant, l'appropriation dans d'autres provinces.

Au terme de l'atelier de septembre, une alternative assez claire s'offrait à la RDC à horizon d'une génération :

- Un certain « fatalisme confortable » propre aux économies minérales, pétrolières et gazières, qui conduirait à amplifier les tendances actuelles de polarisation des richesses et d'accroissement des inégalités de revenus jusqu'à de nouveaux points de rupture similaires aux crises de 1991 et 1993 (résumées en « pillages »)
- Une prise en main collective, par une large palette d'acteurs nationaux conscients et volontaires, des opportunités minières, au service d'une politique publique et privée d'appropriation par le haut (c'est-à-dire par la formation et par l'organisation en mutuelles et en diverses formes d'entrepreneuriat), de diversification bien au-delà des activités minières, et de « pensée stratégique de long terme ». Afin non seulement d'éviter le « piège minier », mais de dompter ce secteur au service d'une cause nationale plus grande.

⁹ Investissement Durable au Katanga (IDAK)



Photo d'ensemble du Gouverneur de la province du Katanga et des participants de l'atelier de Mars 2014

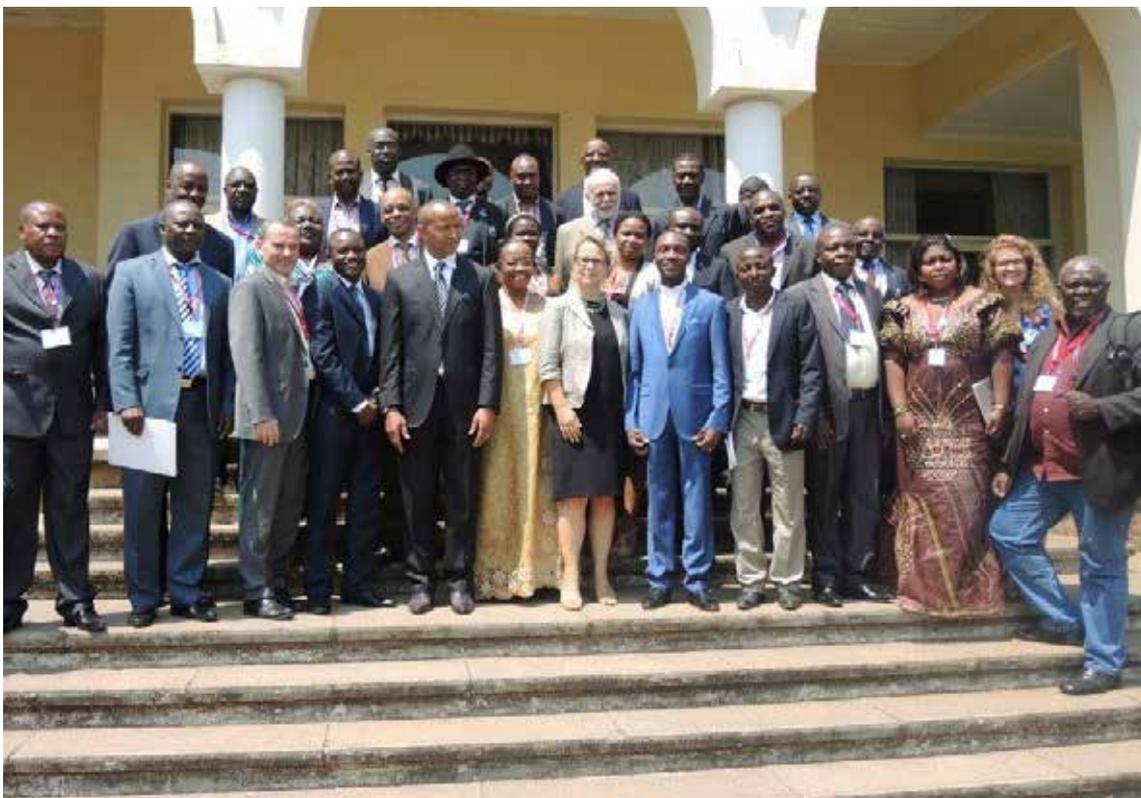


Photo d'ensemble du Gouverneur de la province du Katanga et des participants de l'atelier de Septembre 2014

ABDUL RAZAK, Safina, Chargé des Affaires Communautaires, Mining Mineral Resources, Lubumbashi, Katanga

AZIZ SOULEYMANE, Soraya, Spécialiste en développement communautaire, Katanga/Phoenix, AZ, USA

BASHIZI, Chantal, Directrice A.F. a.i., Cadastre Minier, Kinshasa

BLINDENBACHER, Raoul (équipe pédagogique), Blindenbacher Borer Consulting, Berne, Suisse

CAESENS, Elisabeth (conseils techniques et thématiques), Coordonnatrice du Programme Gouvernance Minière, Centre Carter, Lubumbashi, Katanga

CIME JINGA, Charlotte, Maire de Kolwezi, Kolwezi, Katanga

DALLAFIOR MATTER, Sabrina, Directrice adjointe, Division de la Sécurité humaine, Département fédéral des affaires étrangères, Berne, Suisse

Equipe du Centre Carter (équipe d'organisation), Programme Gouvernance Minière, Lubumbashi, Katanga

KAHENGA, Pierre, Directeur, CRONGD, Lubumbashi, Katanga

KALEJ NKAND, Ahmed, Administrateur Délégué Général, Gécamines, Lubumbashi, Katanga

KAMIDI, Rino (équipe d'organisation), Coordinateur de projet, Programme de Sécurité humaine, Ambassade de Suisse en RDC, Kinshasa

KANYONI NSANA, John, Vice-président, Chambre des Mines, FEC, Kinshasa

KAPONDA, Grand chef, Chef coutumier, Chefferie Kaponda, Kolwezi, Katanga

KASSA, Michel Noureddine (équipe pédagogique), Coordonnateur, Initiative pour un Leadership Cohésif, Kinshasa

KATUMBI CHAPWE, Moïse, Gouverneur de Province, Lubumbashi, Katanga

KITENGE, AL, Président, Synergy Group, Kinshasa

KITUNGWA LUGOMA, Juvénal, Ministre Provincial de l'Intérieur, Lubumbashi, Katanga

LINDIRO KABIRIGI, Jean-Pierre, Coordonnateur, Pole Institute, Goma, Nord-Kivu

MALENGO BAELEABE, Marcel, Président, Commission Juridique, FEC, Kinshasa

MAYANI, Fabien (rapporteur), Centre Carter, Lubumbashi, Katanga

MBUYI MWAHOKA MWINKEU, Isaac, Etudiant, Université de Kolwezi, ancien creuseur artisanal, orpailleur, Kolwezi, Katanga

MOMBI OPANA, Pascal, Vice-Gouverneur de Province, Kisangani, Province Orientale

MONGO MALOLO, Eric, Coordonnateur, Réseau Haki na Amani, Bunia, Province Orientale

MTHEMBU-SALTER, Gregory, Phuzumoya Consulting, Cape Town, Afrique du Sud

MUHIGIRWA, Ferdinand, Père, sj, Directeur général, Centre ARUPE, Lubumbashi, Katanga

MUHIYA, Henri, Commission Episcopale Ressources Naturelles (CERN), Kinshasa

MUKASA MWANABUTE, Valéry, Directeur de Cabinet du Ministre des Mines, Kinshasa

MUKENDI WAFWANA, Emery, Avocat, Barreau de Kinshasa, Kinshasa

MUNUBO MUBI, Juvénal, Député National, Walikale, Nord-Kivu

MUSHA, Florent, Secrétaire, Plateforme Investissement Durable au Katanga (IDAK), Lubumbashi, Katanga

NDIMUBANZI NGOROBA, Emmanuel, Chef Division Provincial Mines & Géologie, Goma, Nord-Kivu

NGOIE KAWAYA, Alexandre, Député Provincial, Lubumbashi, Katanga

NZENG, Gustave, Président Conseil d'Administration, KCC (Kamoto Copper Company), Lubumbashi, Katanga

OKENDA, Jean-Pierre, Coordonnateur adjoint, Plateforme ONG Mines (POM), Lubumbashi, Katanga

OVIAN, Jeffrey, Administrateur Délégué Général, MIBA, Mbuji-Mayi, Kasai Oriental

POLET, Claude, Directeur Général, Tenke Fungurume Mining, Lubumbashi, Katanga

RUPAS A'NZAM, Ibond, Directeur, SADRI, Lubumbashi, Katanga

SOLIGNAC-LECOMTE, Henri-Bernard, Chef Département Afrique, Europe, Moyen-Orient, OCDE, Paris, France

TAMBWE, Dieudonné-Louis, Coordonnateur Technique Adjoint, CTCPM, Kinshasa

TSHIBAMB, Pascal, Président Exploitants Miniers Artisanaux de Kolwezi, Kolwezi, Katanga

VOGELI, Katharina (concept et supervision), Conseillère en Sécurité humaine, Ambassade de Suisse en RDC, Kinshasa

AZIZ SOULEYMANE, Soraya, Directrice adjointe et Coordonnatrice du Programme Gouvernance Minière, Centre Carter RDC, Lubumbashi, Katanga

BARAHANYI, Espérance (Mwamikazi), Cheffe coutumière, Députée Provinciale, Bukavu, Sud-Kivu

BORREY KASUMBU, Armand, Ministre provincial du Plan, Kisangani, Province Orientale

CAESENS, Elisabeth (conseils technique et thématique), Conseillère Technique, Programme Gouvernance Minière, Centre Carter, Lubumbashi, Katanga

CIME JINGA, Charlotte, Maire de Kolwezi, Kolwezi, Katanga

Equipe du Centre Carter (équipe d'organisation), Programme Gouvernance Minière, Lubumbashi, Katanga

KADIMA-NZUJI, Madimba (équipe pédagogique), Consultant en relations publiques et mindmapping, Kinshasa

KAHENGA, Pierre, Directeur, CRONGD, Lubumbashi, Katanga

KAJEMBA, Erik (et son épouse Christine), Observatoire Gouvernance et Paix, Bukavu, Sud-Kivu

KAMIDI, Rino (équipe d'organisation), Coordinateur de projet, Programme de Sécurité humaine, Ambassade de Suisse en RDC, Kinshasa

KANYONI NSANA, John, Vice-président, Chambre des Mines, FEC, Kinshasa

KAPONDA, Grand chef, Chef coutumier, Chefferie Kaponda, Kolwezi, Katanga

KASSA, Michel Noureddine (équipe pédagogique), Coordonnateur, Initiative pour un Leadership Cohésif, Kinshasa

KATUMBI CHAPWE, Moïse, Gouverneur de Province, Lubumbashi, Katanga

KELINA, Bakomeka, Vice-président Chambre des Mines, FEC Katanga, Lubumbashi, Katanga

KITENGE, AL, Président, Synergy Group, Kinshasa

LINDIRO KABIRIGI, Jean-Pierre, Coordonnateur, Pole Institute, Goma, Nord-Kivu

MBUYI MWAHOKA MWINKEU, Isaac, Etudiant, Université de Kolwezi, ancien creuseur artisanal orpailleur, Kolwezi, Katanga

MONGO MALOLO, Eric, Coordonnateur, Réseau Haki na Amani, Bunia, Province Orientale

MUHIGIRWA, Ferdinand, Père, sj, Directeur général, Centre ARUPE, Lubumbashi, Katanga

MUHIYA, Henri, Commission Episcopale Ressources naturelles (CERN), Kinshasa

MUKASA MWANABUTE, Valéry, Directeur de Cabinet du Ministre des Mines, Kinshasa, Kinshasa

MUNUBO MUBI, Juvénal, Député National, Walikale, Nord-Kivu

MUSHA, Florent, Secrétaire, Plateforme Investissement Durable au Katanga (IDAK), Lubumbashi, Katanga

MWEMA MASELE, Dorothee, Directrice déléguée à la communication et point focal des questions de responsabilité sociétale, Tenke Fungurume Mining, Lubumbashi, Katanga

NDIMUBANZI NGOROBA, Emmanuel, Chef Division Provinciale Mines & Géologie, Goma, Nord-Kivu

POLET, Claude, Directeur Général, Tenke Fungurume Mining, Lubumbashi, Katanga

TAMBWE, Dieudonné-Louis, Coordonnateur Technique Adjoint, CTCPM, Kinshasa

TSHIBAMB, Pascal, Président Exploitants Miniers Artisanaux, Kolwezi, Katanga

VOGELI, Katharina (concept, co-facilitation et supervision), Conseillère en Sécurité humaine, Ambassade de Suisse en RDC, Kinshasa





